



Le 15 septembre 2020.

Acte de candidature pour le renouvellement du comité directeur Olympiade 2020 – 2024

Le comité directeur administre le comité départemental (Codep 79 ESSM)

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou autoriser tout acte qui n'est pas réservé à l'assemblée générale et qui n'est pas contraire à la loi et aux règlements ni aux statuts et règlements fédéraux.

A ce titre :

- Il relaie la politique nationale de la FFESSM
- Il assure, dans la mesure du possible, la diffusion des informations et directives régionales et nationales auprès des licenciés, club, SCA et commissions.
- Il fait remonter au niveau régional et national, les informations de toute nature (souhaits et doléances) des licenciés, clubs, SCA et commissions.
- Il étudie toute modification statutaire avant qu'elle ne soit soumise au vote de l'AGE.
- Il élabore le règlement intérieur du comité et le soumet à l'approbation du comité directeur.
- Il veille au respect de l'amateurisme et aux respects des règlements fédéraux.
- Il contrôle l'activité des associations affiliées.
- Il gère les finances du comité et suit l'exécution du budget.
- Il décide de rendre exécutoires les propositions des commissions.
- Il entretient toutes les relations utiles avec les organisations sportives françaises et étrangères et avec les pouvoirs publics.
- Il fait appliquer, à son échelon, les critères de disciplines reconnues de haut niveau par le ministère chargé des sports.
- Il décide éventuellement du transfert du siège social en tout lieu du territoire de la même commune.

La Présidente,
Christine GIBOULOT

Notice individuelle de candidature

A renvoyer par courrier avant le 30 septembre 2020 à :

Christine GIBOULOT, 4 route des Fontaines - Verrières - 79400 SAIVRES

NOM :

Prénom :

N° de licence :

Année 1ere licence :

Diplôme de plongée :

Année d'obtention :

Profession :

Activité(s) fédérale(s) :